

Confinement ? Protocole sanitaire renforcé ? Entre mensonges et inconséquence.

Mercredi 28 Octobre, le président Macron a donc annoncé un nouveau confinement du pays pour faire face à la crise sanitaire. Mais contrairement au premier, les écoles, collèges, lycées resteront ouverts « *sur le principe d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire* ». Pour les personnels éducatifs, comme dans beaucoup d'autres secteurs d'activité, ce confinement sera en fait un couvre-feu quotidien sur leur loisir et leur vie sociale hors de leur lieu de travail et de leur foyer.

L'adage qui veut qu'on apprenne de ses erreurs ne semble guère s'appliquer à notre ministre. Déjà le jour de la pré-rentree le 31 août, nous dénoncions lors d'un rassemblement devant la DSDEN l'impréparation de cette rentrée scolaire 2020. Nous avons alors alerté notre hiérarchie sur les failles béantes de ce protocole qui pouvait essentiellement se résumer en une obligation, le port du masque pour les élèves et les enseignants dans le second degré et uniquement pour les enseignants dans le premier degré. Nous l'avions alertée sur ces effectifs surchargés qui favoriseraient la diffusion du virus, sur la demi-pension où toute tentative de mise en place de distance physique s'avèrerait impossible dans de trop nombreux établissements, sur la nécessité d'embaucher des agents afin de pouvoir respecter les consignes -pourtant revues à la baisse- liées au nettoyage, à la désinfection et à l'aération des locaux, sur les lavabos qu'il manquerait, sur les masques que nous souhaitions de type chirurgicaux jetables et non en tissu pour les enseignants (de type 2 dans le 1^{er} degré) et surtout gratuits et fournis pour tous (élèves et personnels éducatifs) par l'Etat. Enfin nous avons condamné le décret du 29 Août qui restreignait drastiquement la liste des pathologies permettant d'être considéré comme personnels vulnérables.

En vain.

Nous avons retrouvé nos classes surchargées et même brassées en lycée du fait de la réforme en 1^{ères} et en Terminales, les cantines n'ont pu être aménagées et les élèves ont reçu par la Région ou le conseil départemental 2 masques en tissu pour les 7 premières semaines, masques qui devraient être lavés quotidiennement. Durant 7 semaines, des collègues ont été placés en isolement, en ASA ou en CMO, quand nos classes, elles, perdaient régulièrement deux, trois, quatre élèves par semaine le tout dans la plus grande opacité. Reconnaissons-le toutefois, nous n'avions pas alerté sur un point : jamais nous ne pouvions penser que les masques en tissu, fournis dans les établissements scolaires, pourraient s'avérer nocifs et ne seraient donc plus distribués... après sept semaines d'utilisation.

Autre ombre au tableau pour la communication gouvernementale, le Conseil d'Etat le 15 Octobre suspendait les nouveaux critères de vulnérabilité et en attendant d'un nouveau décret, ceux du décret du 5 Mai 2020 s'appliqueraient à nouveau.

Alors face à la reprise de l'épidémie, face à cette 2^{ème} vague dont personne n'avait prévu l'ampleur nous dit avec une assurance déconcertante notre président, notre ministre nous annonce donc un protocole « durci » ou « renforcé » pour cette rentrée le 2 Novembre mais qui finalement serait à mettre définitivement en place d'ici le 9, toute hypothèse d'une journée de concertation pour y parvenir d'ici là, semblant pour le moment écartée. Mais avec Jean Michel Blanquer, les contradictions et contre-ordres étant la règle, ceci pourrait encore évoluer d'ici dimanche soir !

Le protocole pour faire face à cette 2^{ème} vague est donc renforcé ?

Si l'on ne s'en tient qu'aux seules obligations, le renfort est au mieux cosmétique dans le 2nd degré et se résumerait essentiellement au port du masque pour les élèves en élémentaire, les élèves de moins de 11 ans n'étant finalement pas si « *peu ou pas contaminants* » que cela ?

Une fois de plus la santé des personnels et des élèves ne semble pas avoir été la préoccupation principale du ministre. Les seules obligations nouvelles concerneront donc l'aération plus fréquente des locaux et un nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves plusieurs fois par jour ! Deux obligations qui nécessiteraient pour être mises en place un temps de travail encore supplémentaire pour des agents déjà en sous-effectifs et déjà épuisés par la charge de travail demandée.

Le reste du protocole « renforcé » consiste , dans la mesure du possible, à limiter le brassage des élèves et de leurs classes et quand cela est impossible comme en première et terminale du fait de la réforme de limiter ce brassage « *par niveau* » (seule réelle obligation sur ce point à mettre en place d'ici le 9 novembre). Le non-brassage est donc la règle mais il peut être étendu à des groupes pouvant contenir des centaines d'élèves. Il sera donc recommandé d'attribuer quand cela est possible une salle à une classe, d'organiser les récréations « *par groupes* », de faire déjeuner à la cantine les élèves *d'un même groupe ou d'un même niveau ensemble et dans la mesure du possible toujours à la même table* ! Bien entendu 10 lignes ont été consacrées au lavage des mains pendant 30 secondes, plusieurs fois par jour, dans des lavabos qui n'existent toujours pas dans nos établissements. Le contexte sanitaire ne serait pas ce qu'il est, tout ceci prêterait sans aucun doute à sourire.

Rien sur les demi-groupes demandés, rien sur les locaux réquisitionnés, rien sur les cantines et horaires de cantines aménagés, rien sur la pratique de l'EPS, rien sur le nettoyage des salles spécifiques, rien sur les agents embauchés, rien sur les fermetures de classes en cas d'élèves ou de personnels positifs, rien sur les programmes des classes à examens qu'il faudrait d'urgence alléger, rien sur les masques gratuits et fournis pour tous.

Rien.

D'ores et déjà la CGT Educ Action dépose depuis la rentrée de Septembre un préavis de grève hebdomadaire dans le 2nd degré et un préavis jusqu'au 31 Décembre dans le premier degré. La CGT Educ Action 77 appelle de plus à une journée de grève et de rassemblement le 6 novembre jour du CDEN « bilan de rentrée » afin de demander un plan d'urgence pour l'Education nationale et pour le département en particulier (salaires, emplois, conditions de travail).